

Contrat de travail france et chine

Par David B, le 20/03/2013 à 02:47

Bonjour,

merci de m'aider a repondre a mon intérogation...

je suis expatrié en Chinepour une société Française.

j'ai deux contrat,un Français et un Chinois.

seulement voila sur mon contrat français je suis responsable et mon contrat chinois directeur. est ce légal?

merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement